

AVIS AUX RIVERAINS et AUX USAGERS ANIMATIONS DU 14 JUILLET 2019

Madame, Monsieur,

Pour la Fête Nationale du 14 juillet 2019, des restrictions de circulation et de stationnement des véhicules sont prévues dans le centre-ville et aux abords :

1 - PLACE DU CHATEAU :

- Le stationnement et la circulation des véhicules seront interdits :
Place du Château (côté horloge) : du jeudi 11 juillet 2019 à 8h00 au lundi 15 juillet 2019, pour l'installation et le démontage du matériel.
- Place du Château côté Est (partie restaurants) du mercredi 10 juillet 2019 à 8h00 au lundi 15 juillet 2019 pour l'installation d'un manège.

2 - COURSES PEDESTRES :

- Le 14 juillet : Course des 10 km le matin
Le stationnement et la circulation des véhicules seront interdits dès 6h00 sur l'itinéraire qui comportera deux boucles empruntant les rues suivantes (plan ci-joint) :

Départ rue de Condé, les quais, rue du port Gros Jean, rue du Chail, rue Eutrope Lambert, route de Julienne(D57), rue Cholous, rue des Grands Maisons, rue de Bel Air, rue de la Grenouillère, route de Luchac(D22), allée des Anciens d'Afrique, traversée par le Stade, rue du Faubourg Saint-Pierre, rue des Fossés, rue Gabriel Péri, rue Pasteur, rue de Condé.

**Il n'y aura pas de circulation sur le circuit de la course.
Seule la traversée des carrefours sera tolérée sur indication des signaleurs.**

3 - FEU D'ARTIFICE :

- Les quais et les rues y menant seront fermés dès 06h00 y compris la Grand' Rue (après l'église), la rue Delamain et la rue Basse.
- Les voies donnant sur la rue de Condé seront également fermées dès 16h00 (rues Baria, Panel, Saint Louis, de la Société, ML Bisquit, Guillé, des Moulins et la rue Persaud).
- Le parking de la place du Château (côté Courvoisier) est autorisé au stationnement mais aucun véhicule ne pourra sortir entre 20h00 et 01h00 (circulation interdite).
- La rue de Condé sera interdite à la circulation de 20h00 à 01h00 et au stationnement toute la journée dès 6h00. L'avenue Carnot sur la commune de Gondeville (depuis la boulangerie) sera interdite à la circulation dès 20h00.

Je compte sur votre compréhension.

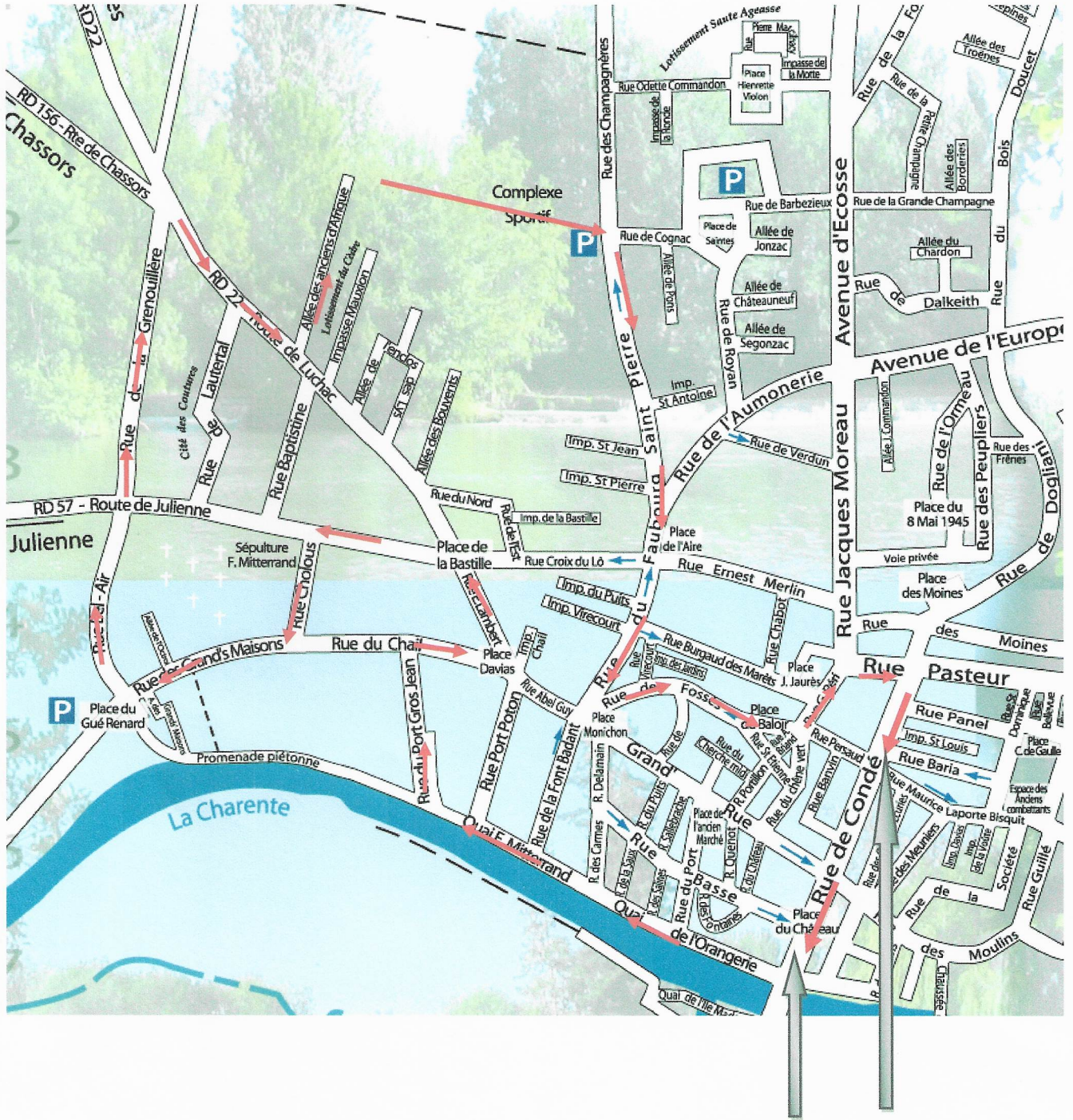
Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations les meilleures.

A Jarnac, le 21 juin 2019,
Le Maire,
François RABY



N.B.: Les véhicules gênants pourront être verbalisés et mis en fourrière.

PLAN DES COURSES PEDESTRES DU 14 JUILLET



ARRIVEE *DEPART*

CIRCULATION ET STATIONNEMENT INTERDITS SUR LE PARCOURS